Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 031-263103095-20250310-CCAS_CA_2025_02-DE

ville de fonsorbes
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Préambule

Conformément à **l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales**, le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes de 3 500 habitants et plus.

La loi NOTRe du 7 août 2015, est venue apporter des modifications tant sur la forme que sur le contenu et dorénavant le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit faire l'objet d'un vote dans les deux mois précédant le vote du budget par l'organe délibérant.

Dans le cadre du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2025 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), il est nécessaire de préciser que le contexte national incertain a des répercussions non négligeables sur les finances locales.

En effet, le Projet de Loi Finances (PLF) pour 2025 tel que bâti par le gouvernement prévoit une ponction sur les collectivités pour une seule année, les collectivités locales étant amenées à participer à l'effort de redressement budgétaire. Cet effort passera par la mise en place de nouveaux dispositifs qui ont en commun de restreindre les recettes des collectivités.

Dans ce contexte particulièrement contraint, il est important de rappeler que la contribution au redressement des comptes publics mise en place entre 2014 et 2017 s'est traduite par une baisse des dotations de l'Etat aux collectivités de 10 Mds €.

Ce document structuré autour du contexte macroéconomique et financier, de l'état des finances publiques françaises et de celui des collectivités territoriales en particulier, a vocation à être le support du débat d'orientation budgétaire. Il s'inscrit dans une stratégie financière volontariste et responsable. Plus que jamais, la maitrise des dépenses est une condition sine qua non pour développer un programme ambitieux et dynamique nécessaire pour le développement de la commune.

Rappel des éléments de contexte

Depuis les années 2000, le taux de pauvreté est en constante augmentation en France.

En 2022, le taux de pauvreté atteint 14.4% de la population. Les enfants et les jeunes de 18 à 29 ans sont plus touchés que les autres tranches d'âge, avec respectivement 11.4% et 10% de pauvres. Les

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 031-263103095-20250310-CCAS_CA_2025_02-DE

premiers « subissent » la pauvreté de leurs parents, les seconds [illegible] d'insertion, notamment les moins diplômés. Les personnes âgées sont moins concernées avec un taux de pauvreté inférieur à 5%.

I – Présentation du Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS est un établissement public administratif de constitution obligatoire dans les communes de plus de 1 500 habitants. C'est une personne de droit public à compétence spécialisée s'exerçant sur le territoire communal. Il dispose d'une personnalité juridique propre et possède son propre budget.

- Les missions obligatoires :
 - Instruction des demandes d'aides sociales légales,
 - Instruction des demandes de domiciliation,
 - Analyse des besoins sociaux.

- Les missions facultatives :

En matière d'actions sociales facultatives, chaque C.C.A.S. détermine, en vertu de la libre administration des collectivités territoriales, ses propres modalités d'intervention, afin de développer la mission qui lui est confiée par la loi, à savoir mener une action générale de prévention et de développement social dans la commune comme précisé par l'article L.123-5 du code de l'action sociale et des familles.
Ainsi, les missions facultatives gérées par la commune de Fonsorbes sont :

- La gestion des jardins partagés,
- La mise à disposition de logements temporaires,
- L'Accompagnement dans la recherche d'emploi,
- Le soutien aux familles,
- L'accompagnement des personnes âgées,
- L'aide alimentaire…

En vertu du principe de rattachement à la commune, celle-ci dispose d'un véritable droit de regard sur les principales actions du CCAS d'autant plus que sa mission, outre de participer à l'instruction des dossiers de demande d'aide sociale et domicilier les demandeurs qui n'ont pas de domicile stable, est de mettre en œuvre la politique sociale et sénior de la ville.

Le personnel du CCAS de Fonsorbes est composé de 7 agents et bénéficie d'un soutien technique de la part de plusieurs services de la ville tels que:

- les Ressources Humaines,
- les Finances,
- l'Informatique,
- la Communication,
- les Services Techniques.

La subvention communale représente 65% de ses ressources. La commune de Fonsorbes entend néanmoins poursuivre la mise en œuvre des actions et projets issus du plan du mandat 2020-2026 s'articulant autour de trois piliers, à savoir attractivité, solidarité et écocitoyenneté, et ainsi maintenir ses priorités relatives à l'accompagnement des plus fragiles, la poursuite d'une politique volontariste en investissement soucieuse de répondre aux besoins des Fonsorbais et aux exigences de la transition énergétique, tout en garantissant un équilibre budgétaire préservé à court et plus long termes.

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 031-263103095-20250310-CCAS_CA_2025_02-DE

II- Le budget du CCAS

Le budget du Centre Communal d'Action Sociale est un document qui traduit les priorités et les orientations stratégiques en matière d'action sociale sur la commune. En tant qu'établissement public administratif rattaché à la collectivité, le C.C.A.S. dispose d'un budget autonome mais étroitement lié au budget communal.
Ce budget est à la fois un outil de pilotage et un levier permettant de répondre aux besoins sociaux identifiés sur le territoire. Il assure le financement des missions obligatoires du C.C.A.S., comme l'instruction des demandes d'aides sociales légales, ainsi que des actions facultatives adaptées aux spécificités en locales.
La subvention municipale en 2025 est de 385 000 euros. Celle-ci a été augmentée de 25 000 € en 2023, de 5 000 € en 2024 et de 30 000 € en 2025.

A) Données financières relatives aux ressources humaines

Le rapport d'orientation budgétaire comporte, au titre de l'exercice en cours et du dernier exercice connu, des informations relatives à la structure des effectifs, à la durée effective de travail dans la commune et aux dépenses de personnel. Le rapport présente également l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La politique de gestion des ressources humaines pour la période 2021-2026 est fixée par les Lignes Directrices de Gestion définies en décembre 2020. Les grands axes sont les suivants :

- La mise en œuvre de nouvelles organisations de travail dans les services ;
- L'amélioration des services rendus au public ;
- L'étude de création de nouveaux métiers ;
- Le renfort des services en fonction de l'analyse des besoins et de la maîtrise des dépenses de personnel ;
- La continuité de l'amélioration des conditions de travail ;
- La création du plan de formation en adéquation avec la GPEEC (gestion prévisionnelle des emplois et compétences) ;
- Le développement des actions en faveur du développement durable ;
- L'analyse et la mise en place d'actions en faveur de l'égalité hommes/femmes.

1) La structure des effectifs

La structure des effectifs est stable contrairement au nombre d'équivalents temps plein (ETP) qui est en légère baisse pour l'année 2025. En effet l'agent mis à disposition cesse ses missions auprès du CCAS et le remplacement sera proposé sur 0.5 ETP à compter du mois d'avril. A noter également le remplacement d'un agent partant à la retraite. Ces deux postes seront proposées tant aux agents titulaires que contractuels et en premier lieu en interne.

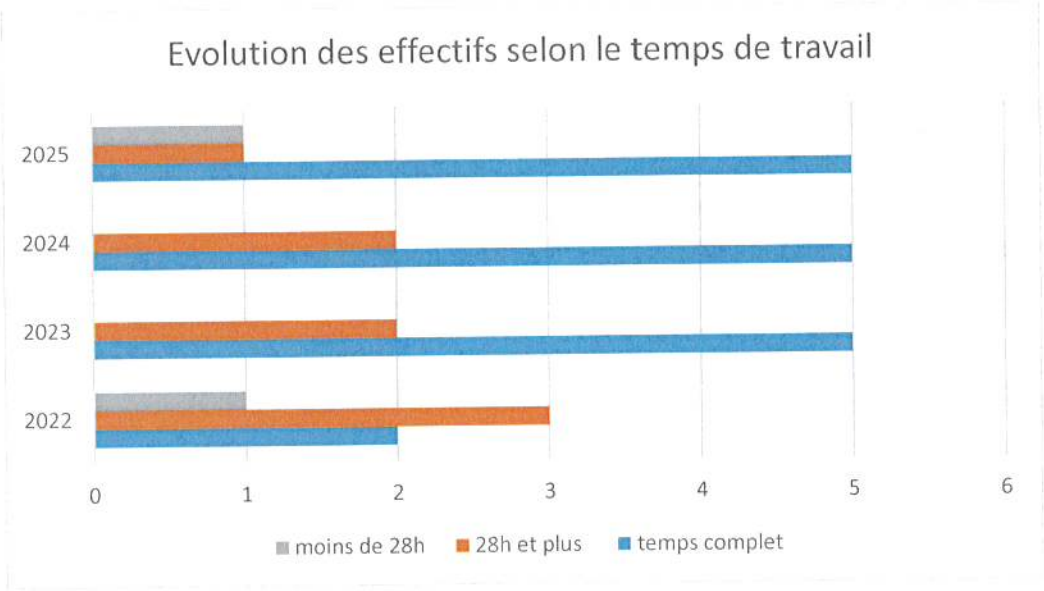
Evolution des effectifs/ETP								
	2022		2023		2024		2025	
Cat.	Effectifs au 31/12	ETP moyen sur l'année	Effectifs au 31/12	ETP moyen sur l'année	Effectifs au 31/12	ETP moyen sur l'année	Effectifs au 31/12	ETP moyen sur l'année
A	1	0,8	1	0,8	1	0,8	1	0,8
B	1	1	1	1	1	1	1	1
C	4	2,92	5	2,74	5	4,6	5	4,18
Total	**6,00**	**4,72**	**7,00**	**4,54**	**7,00**	**6,40**	**7,00**	**5,98**

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 031-263103095-20250310-CCAS_CA_2025_02-DE

2) Temps de travail

Conformément à la réglementation, la durée légale du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine pour un emploi à temps complet. Ce décompte est réalisé sur une base de 1 607 heures de travail effectif par an, heures supplémentaires non comprises.

En 2024, le service était constitué de six agents à temps complet dont un à temps partiel de droit et d'un agent à temps non complet conformément à sa volonté. En 2025, le temps de travail d'un des deux agents à temps non complet sera revu à la baisse (de 28h à 14h).



3) Evolution des charges de personnel



L'évolution des dépenses de personnel entre 2023 et 2024 s'explique par notamment les décisions gouvernementales qui se sont imposées au CCAS telles que l'augmentation de la valeur du point d'indice au 1er juillet 2023 et l'augmentation de 1 à 9 points d'indice pour le bas des grilles indiciaires avec un effet année pleine en 2024. A ces éléments se rajoute la décision d'augmenter de 5 points d'indice l'intégralité des agents au 1er janvier 2024.

Les dépenses de personnel évolueront de 7.36 % en 2025

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 031-263103095-20250310-CCAS_CA_2025_02-DE

Cette hausse s'explique notamment par des mesures gouvernementales [illegible] 3% du taux de la CNRACL pendant 4 ans (part employeur) mais également la hausse du taux de la cotisation maladie URSSAF à compter du 1er janvier 2025. Pour rappel, au 1er janvier 2024, suite à la publication du décret n°2024-49 du 30 janvier 2024, les taux de cotisations d'assurance vieillesse et maladie applicables aux fonctionnaires affiliés au régime spécial de sécurité sociale (CNRACL), ont été modifiés de la manière suivante :

- Le taux de la contribution CNRACL (part employeur) a été porté de 30,65 % à 31,65 %,
 Cette hausse représente un coût d'environ 6 000€ pour la collectivité. De plus, un agent bénéficiera d'un avancement d'échelon et un agent d'un avancement de grade.

B) Données financières

1) Les recettes de fonctionnement

Évolution des recettes réelles de fonctionnement								
	2022	2023	2024	Var entre 23-24	2025	Var entre 24-25	2026	Var entre 25-26
Produits des services	110 169,13 €	109 308,22 €	104 340,26 €	-4,54%	102 600,00 €	-1,67%	103 100,00 €	0,49%
Dotations et participations	406 687,20 €	443 812,82 €	94 885,26 €	-78,62%	94 242,00 €	-0,68%	94 242,00 €	0,00%
Autres produits de gestion courante	4 862,14 €	6 621,67 €	362 889,63 €	5380,33%	391 255,00 €	7,82%	401 255,00 €	2,56%
Produits spécifiques	2 826,25 €	- €	- €		- €		- €	
Reprises sur provisions	- €	- €	160,98 €					
Recettes réelles de fonctionnement	524 544,72 €	559 742,71 €	562 276,13 €	0,45%	588 097,00 €	4,59%	598 597,00 €	1,79%

La ressource principale du CCAS reste toujours la subvention de fonctionnement de la commune. Suite à la mise à jour de la nomenclature M57 au 1er janvier 2024, celle-ci est transférée du chapitre des dotations et participations au chapitre des autres produits de gestion courante. La subvention de la commune, en hausse de 30 K€ en 2025, d'un montant de 385 000 € représente 65% des recettes réelles de fonctionnement. Elle devrait augmenter de 10 K€ en 2026.

La deuxième ressource du CCAS est la participation de la CAF avec un montant estimé pour 2025 à 78 K€ (montant encaissé en 2024 à 78,64 K€).

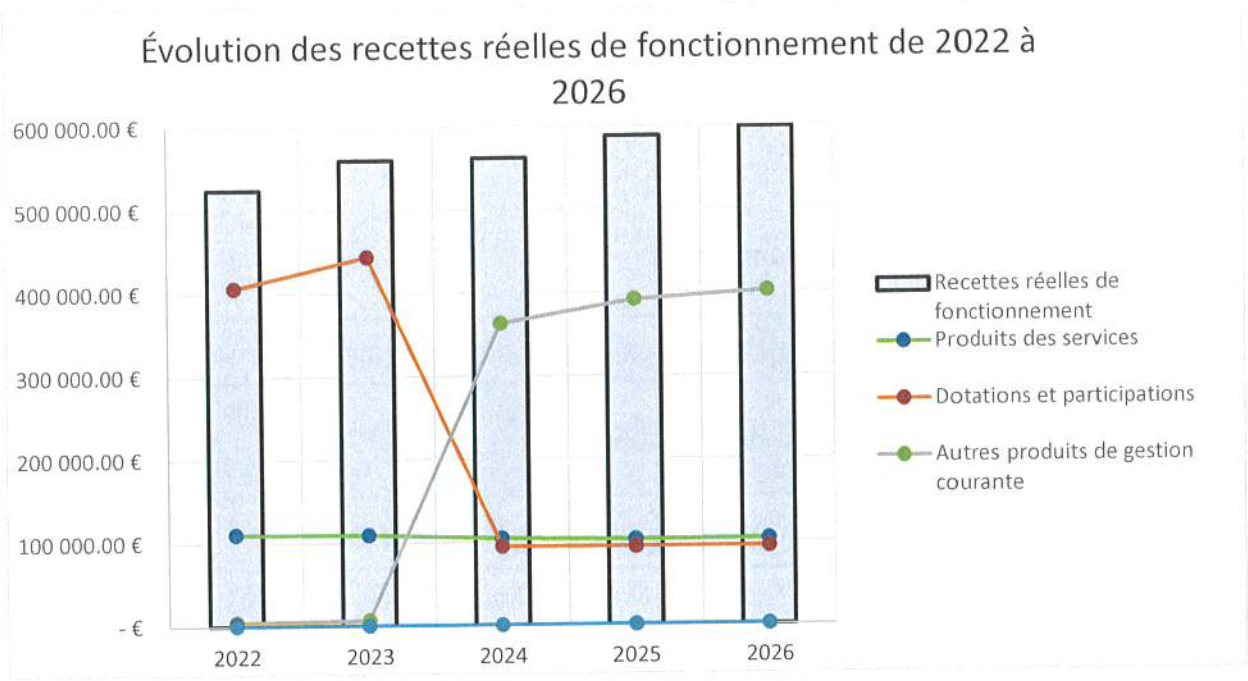
Le service du portage des repas est sur une moyenne de 24 bénéficiaires début 2025. Suite au nouveau marché de ce service à la personne et suite à l'augmentation des tarifs du prestataire, l'équilibre financier n'est plus respecté. Il est donc prévu une augmentation des tarifs à partir d'avril 2025. La recette de ce service est estimée à 58 K€ en 2025.

Dans la participation des redevables pour 21 K€, sont compris le repas des ainés, le thé dansant, les séniors en vacances et les logements temporaires. Concernant les logements temporaires, il est prévu d'encaisser la participation de l'Etat pour 16 K€ en 2025 et suivant (même montant que 2024).

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 031-263103095-20250310-CCAS_CA_2025_02-DE

La location des parcelles pour les jardins partagés nous permet d'envisager une recette de 3,75 K€ en 2025 et les années suivantes.

Comme en 2024, nous prévoyons d'encaisser une recette pour Octobre Rose, estimée à 2,5 K€ en 2025 qui sera intégralement reversée à une ou des associations qui militent pour cette cause.



Après une stagnation des recettes réelles de fonctionnement en 2024, elles devraient augmenter en 2025 de 4,59% et en 2026 de 1,79 %.

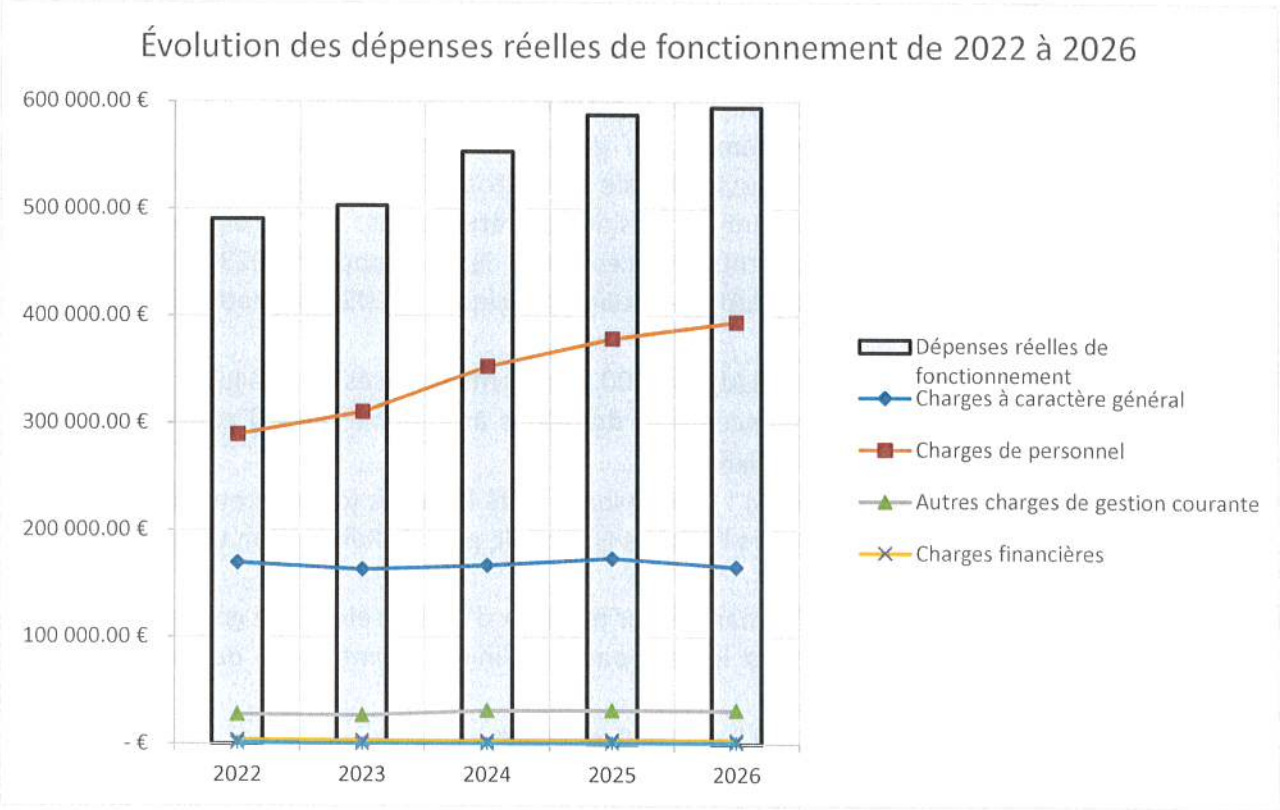
2) Les dépenses de fonctionnement

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement								
	2022	2023	2024	Var entre 23-24	2025	Var entre 24-25	2026	Var entre 25-26
Charges à caractère général	169 151,94 €	162 907,35 €	166 691,86 €	2,32%	173 271,00 €	3,95%	164 959,00 €	-4,80%
Charges de personnel	289 324,74 €	310 156,42 €	352 839,56 €	13,76%	378 810,00 €	7,36%	394 410,00 €	4,12%
Autres charges de gestion courante	27 646,31 €	26 703,11 €	31 143,61 €	16,63%	31 354,00 €	0,68%	31 405,00 €	0,16%
Charges financières	3 499,97 €	2 959,30 €	2 660,85 €	-10,09%	3 585,00 €	34,73%	3 200,00 €	-10,74%
Charges spécifiques	692,64 €	- €	- €		750,00 €		750,00 €	0,00%
Dotations aux provisions		160,98 €		-100,00%				
Dépenses réelles de fonctionnement	490 315,60 €	502 887,16 €	553 335,88 €	10,03%	587 770,00 €	6,22%	594 724,00 €	1,18%

L'installation des panneaux photovoltaïques, sur le bâtiment du CCAS, a permis une baisse de la consommation en 2024 mais le coût énergétique a augmenté de 4,5 K€ avec notamment une

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 031-263103095-20250310-CCAS_CA_2025_02-DE

régularisation de l'amortisseur électricité pour 3 K€. Nous prévoyons [illegible] pour un coût évalué à 8 K€.
Le coût du service du portage des repas sur l'exercice 2025 est évalué à 80 K€ et représentera 46% des charges à caractère général.
Les différentes aides seront détaillées ultérieurement et sont évaluées à 30 K€ en 2025.
Les explications concernant les charges de personnel ont été détaillées précédemment dans le point sur les données financières relatives aux ressources humaines.



Après une hausse de 10,03% en 2024, les dépenses réelles de fonctionnement devraient augmenter de 6,22% en 2025 et 1,18% en 2026.

3) La section d'investissement

Comme prévu, la pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment du CCAS pour un montant de 60 K€ s'est terminé en 2024. Cet investissement a été financé en partie par un emprunt de 35 K€ en 2024.
L'acte prévoyant que le CCAS soit propriétaire du terrain où sont implantés les bâtiments du CCAS a été signé en janvier 2025. Ceci permettra de pouvoir récupérer le FCTVA sur les futurs travaux de ces bâtiments.

4) La Dette

Après le nouvel emprunt en 2024 qui a permis de financer les panneaux photovoltaïques, le capital restant dû (CRD) au 31 décembre 2024 est de 220 000 € et il est composé de 2 emprunts :

- Un emprunt de 2018 au CRD de 185 000 €, concernant l'extension du CCAS, au taux fixe de 1,37% et qui sera soldé en 2034.

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 031-263103095-20250310-CCAS_CA_2025_02-DE

- Un emprunt de 2024 au CRD 35 000 € concernant le financement des panneaux photovoltaïques du CCAS, au taux fixe de 3.32% et qui sera soldé en 2035.

Nous ne prévoyons pas de nouvel emprunt en 2025.

III - Le logement :

En 2024, 98 682 logements sociaux ont été financés par l'État, soit une hausse de 8,2 % par rapport à 2023 (91 208 logements). Cette progression résulte principalement des efforts engagés dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), avec 13 301 logements reconstitués, marquant une augmentation significative de 47 % par rapport à 2023. Ces résultats traduisent l'engagement du gouvernement à accélérer la réalisation des opérations de rénovation urbaine. La hausse globale de la production est portée par les logements en Prêt Locatif Social (PLS), notamment les résidences étudiantes, qui atteignent un niveau historiquement élevé avec 9 399 logements financés (+39,1 % par rapport à 2023). **Mais en ce qui concerne les logements très sociaux (PLAI) et sociaux classiques (PLUS), la production totale est restée stable :**

- Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) : 33 300 logements financés en 2024 (33 250 en 2023), avec une légère baisse des financements des aides à la pierre (FNAP) compensée par la hausse de la production liée à l'ANRU.
- Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) : 33 000 logements financés (comme en 2023), marqués eux aussi par un basculement vers l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Dans un contexte économique difficile, marqué par des taux d'intérêt élevés, le gouvernement agit avec les bailleurs sociaux pour renforcer leurs capacités d'investissement par des mesures telles que :

- la réduction du taux du Livret A à 2,4 % au 1er février,
- le plafonnement de la Réduction de Loyers de Solidarité (RLS) à 1,1 milliard d'euros dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025.

Ces capacités d'investissement se traduiront via une feuille de route et une contractualisation renouvelée entre le gouvernement et les bailleurs sociaux, pour tenir les objectifs de production fixés par le FNAP, les logements des projets de renouvellement urbain, et de rénovation énergétique des logements sociaux. Cette feuille de route sera signée, après le vote du Projet de Loi de Finances (PLF), entre les bailleurs sociaux et le ministère du Logement.

Il faut aussi préciser qu'en 2024 la mise en œuvre de la gestion en flux qui a fait l'objet d'un assouplissement et d'un report, d'une part, par le décret n° 2021-1016 du 30 juillet 2021 portant modification du décret n° 2019-1378 du 17 décembre 2019 relatif à la cotation de la demande de logement social et du décret n° 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux, d'autre part, par la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (loi 3DS).

En effet, la crise sanitaire liée à la Covid 19 n'ayant pas permis aux acteurs du logement social de se mobiliser pleinement pour mettre en œuvre au 24 novembre 2021 le passage des conventions en stock en conventions en flux, l'article 22 de la loi 3DS a modifié la loi ELAN afin de reporter la date butoir de mise en œuvre de la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux au 24 novembre 2023.

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 031-263103095-20250310-CCAS_CA_2025_02-DE

En permettant une plus grande souplesse et une plus grande fluidité dans l'affectation des logements vers tel ou tel public, ou tel ou tel réservataire, le passage à la gestion en flux est une opportunité pour traduire concrètement dans les pratiques des acteurs, les orientations visant à concilier la mise en œuvre du droit au logement, qui se traduit notamment par des priorités d'attributions locales et nationales, ainsi que celles visant à assurer un plus grand équilibre territorial de l'occupation du parc social. C'est l'occasion de repartir d'une analyse partagée de la demande qui s'exprime et de s'accorder entre organismes, réservataires, Etat et communes sur les modalités de réponse aux besoins.

Pour qu'elle prenne tout son sens, le CCAS a rencontré les bailleurs afin qu'elle puisse s'inscrire dans une politique locale d'attribution définie et partagée entre acteurs.
Dorénavant, il faut créer plus de logements pour la même population ; cette situation s'explique par la multiplication des phénomènes de décohabitation (séparation, mutation professionnelle, départ pour les études), le vieillissement de la population et la nécessité de renouveler un parc vétuste ou obsolète.

Pour la deuxième année, la commune de Fonsorbes a été prélevée au titre de l'article 55 de la loi SRU concernant l'amende pour la non réalisation du taux de logements sociaux, pour un montant de 45 K€ sur l'année 2024. Nous étions en 2023 à 14,38% (contre 20% dans la loi) et 775 logements sociaux. Fin décembre 2024, le décompte est de 805 logements sociaux. La construction de logements sociaux reste notre objectif afin d'atteindre les 20%.

Sur la commune, la part des propriétaires de leur résidence principale est très forte, soit 72% qui est une proportion plus élevée qu'ailleurs sur le territoire du Muretain. Des logements de 5 pièces ou plus représentent **46% du parc contre 31%** pour la Haute-Garonne ou encore **34%** pour la France métropolitaine.

De plus, 88% des 15-24 ans vivent chez leurs parents, un chiffre qui passe à 27% pour les 25-29 ans, ce qui démontre que les jeunes ont tendance à rester vivre chez leurs parents plus longtemps.

Le contexte local est moins propice à la construction de logements qu'ailleurs sur le territoire Muretain. Le taux de construction annuel moyen est de 12 pour 1000 logements, un niveau inférieur aux territoires de comparaison. 23 permis de construire ont été enregistrés en 2023 pour Fonsorbes contre 33 en moyenne les 5 années précédentes.

En 2024 le service logement du CCAS a accompagné 69 personnes qui ont déposé un dossier réparti ainsi : T2 : **23,** T3 : **28,** T4 : **14,** T5 : **04. On constate que la demande est forte pour les T2 et T3.**

On observe aussi une augmentation des demandes de T4 sur la commune émanant de familles avec 3 enfants et plus. Les parents souhaitent une maison avec un accès sur l'extérieur, terrasse et/ou balcon ; les critères sont le confort et l'épanouissement de leurs enfants. L'épisode de confinement lié à la **Covid** est un élément de cette évolution.

Il est intéressant d'observer le profil des demandeurs 2024 :

Age	- 25 ans	26 à 40 ans	41 à 60 ans	61 et +
Nombre de dossiers	*4*	*28*	*25*	*19*

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 031-263103095-20250310-CCAS_CA_2025_02-DE

Situation familiale	1 adulte	1 adulte avec enfant à charge	En couple sans enfant à charge	enfant à charge
Nombre de dossiers	*25*	*20*	*3*	*31*

Sur le territoire, le profil moyen des demandeurs se situe entre 26 et 60 ans avec cependant un taux important pour les plus de 61 ans, ce qui est bien représentatif de la population de la commune.

En 2024 il y a eu 18 attributions de logements réparties ainsi :

- T1 - T2 : **5**
- T3 : **9**
- T4 : **3**
- T5 : **1**

Il y a **78** demandes actives, en cours de validité au 1 janvier 2025.

Le nombre des demandes en attente par année de dépôt (antérieures à 2025) a fortement augmenté, il est passé de 13 dossiers en 2023 à 44 dossiers en 2024, soit une hausse de 238%. Deux facteurs peuvent expliquer cela :

- La mise en œuvre de la gestion en flux dès février 2024,
- Une augmentation des changements de situations familiales.

En 2024 le CCAS a travaillé en partenariat avec ALTEAL sur la livraison de 44 logements à la résidence « square de l'Ariège » dont 26 logements séniors et 18 logements familiaux. Des difficultés ont été rencontrées pour compléter la résidence « sénior ». Ces logements sont attribués aux locataires ne pouvant pas prétendre aux locations HLM mais ne disposant pas de revenus suffisants pour se loger dans le privé.
Le service Logement entretient d'excellentes relations avec les bailleurs de la commune, deux réunions par an sont organisées en plus des contacts réguliers tout au long de l'année.

Enfin il faut préciser que la commune bénéficie de 8 logements conventionnés et 5 logements temporaires. Il faut savoir que la demande pour avoir accès à un logement temporaire a augmenté, en effet en 2023 le service a recensé 34 demandes pour 44 en 2024, on constate une augmentation régulière chaque année.

La ville de Fonsorbes qui travaille en étroite collaboration avec les différents promoteurs et bailleurs sociaux afin de répondre aux besoins de logement des populations les plus vulnérables et de favoriser une meilleure cohésion sociale souhaite pouvoir de répondre à l'exigence de l'état, à savoir 20% de logements sociaux sur la commune.

IV - L'emploi

Les chiffres sont encore provisoires, mais ils confirment que le marché du travail s'est bel et bien retourné. L'emploi salarié dans le privé a perdu 50 100 postes au quatrième trimestre 2024, soit une baisse de 0,2 %, après être resté quasi stable au trimestre précédent durant lequel il en avait gagné 27 000 postes (+0,1 %), selon des chiffres publiés par l'Insee.

A l'échelle locale, la population est plutôt active : les actifs qui représentent 80% des 15-64 ans, une proportion proche de celles des territoires de comparaison.
Un taux de chômage au sens de l'INSEE de 8% pour Fonsorbes contre 11% pour la Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 031-263103095-20250310-CCAS_CA_2025_02-DE

ou encore 12% pour la France métropolitaine

Les habitants se déplacent pour la quasi-totalité en voiture : 91% des actifs se déplacent en voiture pour Fonsorbes contre 86% pour le Muretain Agglo ou encore 71% pour l'Occitanie et 44% des actifs occupés résidant à plus de 30 minutes de leur travail, une proportion assez élevée par rapport aux territoires de comparaison.

Le nombre de demandeurs d'emplois a augmenté pour les catégories A,B et C. En effet, il était de 850 en 2023 et il passe à 890. Cela est représentatif de la situation nationale. Le service Emploi a reçu individuellement 145 personnes afin de les accompagner et les diriger vers des partenaires, dont le Muretain Agglo qui est très actif au niveau de l'emploi.

Au niveau de l'accompagnement, la Mission locale, qui assure deux permanences par semaine au CCAS, a accueilli 44 jeunes dont 52.70 % de mineurs et 34.10 % de la tranche d'âge 18-21 ans pour un premier contact. Il s'agit de personnes peu diplômées, 57.20 %.

Il y a eu aussi 83 jeunes de 18 – 21 ans qui ont été accompagnés, c'est-à-dire qu'ils ont au moins bénéficié d'un événement de nature, ateliers individuels, collectifs...Le travail avec la Mission locale au sein du CCAS fonctionne très bien et les jeunes l'ont bien repéré, c'est une réussite.

De plus, le service Emploi travaille avec le Muretain Agglo dans l'élaboration d'actions favorisant l'insertion professionnelle tels que le Forum de l'emploi (500 participants en février 2025), le Marketon, la journée entreprise, des sessions de recrutement ainsi que des groupes de réflexions autour de la thématique de l'emploi. On ne peut que se féliciter de ce travail de collaboration avec le Muretain Agglo et le service Développement économique de la commune qui permet de dynamiser le territoire.

V - Aides Sociales

Selon l'observatoire des inégalités, 5,1 millions de personnes vivent en France sous le seuil de pauvreté selon l'Insee en 2022 (dernière année disponible). Elles représentent 8,1 % de la population.

La pauvreté n'explose pas. Mais elle gagne du terrain. Les chiffres avaient atteint un point bas en 2002. Vingt ans plus tard, on compte 1,4 million de pauvres supplémentaires. Le taux de pauvreté a augmenté d'1,5 point.

On constate que les difficultés financières des Français ne faiblissent pas malgré une légère accalmie sur le front de l'inflation. C'est ce que montre **la 18e édition du baromètre de la pauvreté et de la précarité Ipsos / Secours populaire*** : deux Français sur cinq disent désormais avoir traversé « *une période de grande fragilité financière* » au moins à un moment de leur vie. Jamais ce niveau n'a été aussi élevé depuis le pic enregistré en 2013. Le niveau de difficulté est tel qu'au total, **62 % des Français** déclarent avoir connu la pauvreté ou avoir été sur le point de la connaître. Un chiffre en hausse de 4 points par rapport à 2023.
Cette fragilité financière touche en premier lieu les catégories populaires. Ainsi, **80 % des ouvriers** déclarent « *avoir connu la pauvreté ou avoir été sur le point de la connaître* », un niveau en progression de 6 points en un an. Parmi les personnes vivant dans les communes rurales, zones où la population est constituée d'une part importante d'ouvriers et d'employés, le niveau **monte à 69 %**. Le ressenti dans les zones rurales a été particulièrement interrogé dans cette édition du

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 031-263103095-20250310-CCAS_CA_2025_02-DE

baromètre 2024, en raison de l'actualité et des témoignages des bénéficiaires [illegible] bas).

Les fins de mois difficiles résultent d'arbitrages de plus en plus serrés. On observe une nouvelle dégradation en 2024 sur de nombreux postes budgétaires essentiels tels que l'énergie, le logement ou l'accès à une mutuelle santé : jamais les difficultés enregistrées sur ces postes n'ont été aussi élevées. Près d'une personne sur deux peine à payer ses factures d'énergie : 47 %, un nouveau record, au terme d'une hausse de 2 points depuis 2023. Les factures sont si lourdes que 43 % des personnes interrogées ne chauffent pas leur logement lorsqu'il fait froid, « parfois ou régulièrement ».

En 2024, l'Union Sociale des Habitants a publié une étude sur les impayés de loyer et la prévention des expulsions qui portait à 900 000 le nombre de ménages, fin 2022, en retard de paiement dans le parc social soit 19,6% des locataires HLM. En 2023, 1 000 908 interventions pour impayés ont été mises en œuvre. La hausse du nombre d'interventions, demandées par les fournisseurs d'énergie à la suite d'impayés de factures, est de 3% comparée à l'année 2022 et même de 49% par rapport à 2019.

Sur la commune :

- la part des foyers fiscaux imposée représente 52% de la population. Un taux de pauvreté de 9% contre 14% pour la Haute-Garonne ou encore 15% pour la France métropolitaine.
- 17 foyers sont bénéficiaires d'une prestation "solidarité-insertion" de la CAF pour 100 ménages de la commune, un chiffre inférieur à ceux des territoires de comparaison,
- 3,3% des ménages de la commune sont bénéficiaire du RSA contre 5,5% pour la Haute-Garonne ou encore 6,0% pour la France métropolitaine.
- 13 foyers sont bénéficiaires d'au moins une prestation d'aide au logement (APL, ALS, ALF) pour 100 ménages de la commune, une tendance similaire aux territoires de comparaison

Malgré tout, la Commission Permanente, qui a reçu du Conseil d'Administration du CCAS la compétence pour l'attribution d'aides financières facultatives, a permis à de nombreuses familles fonsorbaises, de pouvoir bénéficier de diverses aides en 2024 telles que:

- **Les aides financières relatives aux demandes du Conseil Départemental de la Haute-Garonne** (dossiers CORAFIN) ont augmenté de 2 402.48€ soit **46,80 %** par rapport à 2023. On constate notamment :
 - Une hausse significative **(+ 1 374.85€ soit + 85,50 %)** des aides liées aux factures énergétiques due à une nouvelle augmentation des tarifs de l'électricité,
 - Une augmentation des aides consacrées aux dettes de loyer **(+256€ soit + 11.44 %),**
 - Contrairement au bilan précédent faisant apparaître une hausse de 31.72 %, les dépenses portant sur les factures d'eau et d'assainissement ont, quant à elles, sensiblement diminué **(-50,51€ soit -4.64 %),**
 - On note deux aides se rapportant à des travaux d'isolation du logement, ainsi qu'à l'achat de matériel,
 - Les demandes d'aides en électro-ménager conduisent à une hausse de **217.50€ soit 108,75 %.**
- **Les aides facultatives du CCAS ont aussi augmenté de 5 753.06€ soit 36.27 %,** par rapport à 2023, définies comme suit :
 - Soutien financier pour l'accès à l'examen du Permis de Conduire : dépôt de 2 dossiers en 2024,
 - La prise en charge des paniers d'Epicerie Sociale a diminué (-146.04€ soit- 9,41 %),

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 031-263103095-20250310-CCAS_CA_2025_02-DE

- Le succès de la nouvelle aide apportée aux séniors [illegible] pratique d'activités sportives et culturelles, ayant engendré une augmentation de 184.67 % sur la précédente saison, a diminué en 2024 de 769.90€ soit 11,14 % au 31 décembre (52 demandes en 2024, contre 58 en 2023),
- Les demandes d'aides se rapportant aux sorties pédagogiques scolaires, séjours jeunesse et Bafa ont été globalement moins nombreuses.,
- Face à l'événement climatique ayant dévasté l'archipel de Mayotte en décembre 2024, un versement d'une aide financière exceptionnelle de 5 000 € a été effectué pour venir en aide à sa population.

On constate une augmentation des aides qui s'inscrit dans la volonté des élus à maintenir leur politique sociale et le budget permettant de venir en aide aux plus fragiles

De plus, d'autres actions sociales du CCAS ont été mises en œuvre en 2024, à savoir la prévention de la perte d'autonomie, la lutte contre l'isolement des personnes âgées ou handicapées, échanges et solidarité. Tant d'orientations données par le CCAS pour le lancement**, le 16 novembre 2024, de son 1er Salon « Bien-Vieillir** » en faveur des séniors (rencontres avec les partenaires, ateliers de prévention, conférences). Cet événement a été une réussite et très appréciée par la population, cette manifestation sera reconduite le 22 novembre prochain.

Au quotidien, le personnel du CCAS s'attache à maintenir un lien régulier avec les plus fragiles et les personnes vulnérables ainsi que des accueils physiques (écoute et conseils).

Le portage des repas est un service qui est très apprécié par les séniors, **7 914 repas** ont été livrés en 2024. Le marché pour le portage de repas prend fin le 28 février, le CCAS avec la collaboration du service Marché Public a dû lancer un nouveau marché.

Le voyage ANCV des ainés a permis à 36 séniors de découvrir le Cap Agde du 14 au 21 septembre. Ce voyage a ravi les séniors qui ont profité d'un programme riche en visite dans un cadre convivial.

VI - La Mosaïque des partages

Les centres sociaux en France sont confrontés à un contexte budgétaire tendu. Ils sont à la fois fragilisés par l'impossibilité de financer leurs charges de personnel mais aussi de l'enjeu à soutenir une meilleure reconnaissance et attractivité des métiers dans le champ du social, et doivent faire face à l'inflation de certains postes de dépenses comme l'alimentation, l'énergie et les transports.

Le Gouvernement est fortement mobilisé pour favoriser le déploiement de la politique et des structures d'animation de la vie sociale. Les centres sociaux et les espaces de vie sociale sont des services aux familles et aux habitants de proximité qui contribuent à la cohésion sociale dans les territoires en renforçant le pouvoir d'agir des familles et des habitants et en facilitant l'accès aux droits. Cet objectif a fait l'objet d'un ensemble de mesures au sein de la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion (COG) de la branche famille de la Sécurité Sociale pour la période 2023-2027, signée le 10 juillet 2023. Ces mesures ambitionnent un soutien à toutes les familles, particulièrement les plus précaires, ayant un moindre accès à leurs droits et aux services de soutien à la parentalité. Au-delà d'un soutien affirmé à la stratégie de développement en faveur des centres sociaux, la COG marque un engagement fort du Gouvernement et de la branche famille de sécuriser et pérenniser le fonctionnement des structures d'animation de la vie sociale existantes sur les territoires dans le contexte inflationniste actuel. Il est prévu une revalorisation des prestations de

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 031-263103095-20250310-CCAS_CA_2025_02-DE

service, animation collective famille et animation locale permettant, [illegible] salaires des professionnels de ces structures. 81 millions d'euros supplémentaires seront dédiés au fonctionnement des centres sociaux et des espaces de vie sociale. Il convient également de noter que l'ensemble des financements attribués par la branche famille seront amenés à croitre d'ici 2027, ainsi les nombreux projets conduits par les centres sociaux autour de la jeunesse, de l'accompagnement de la scolarité, du soutien à la parentalité ou encore du développement durable seront bien financés, garantissant le dynamisme du secteur.

La Mosaïque des partages est un Centre social porté par des professionnels appuyés par des habitants associés, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population associant les habitants et les adhérents. A partir d'une approche articulant l'animation globale du territoire et le développement du pouvoir d'agir des personnes et des groupes, la Mosaïque des partages vise l'émancipation individuelle et collective et la transformation sociale.
Elle organise diverses activités pour encourager le bienvieillir, lutter contre l'isolement et favoriser les liens sociaux et des actions complètent les évènements festifs habituels par des activités axées sur l'information, la prévention et le lien social qui s'inscrivent complétement dans les objectifs définis dans le cadre de la CTG (Convention Territoriale Globale)

La Mosaïque des partages compte 250 adhérents qui se répartissent en 192 adultes (31 hommes et 161 femmes) et 58 enfants, soit 34 familles.

Une réelle dynamique s'est installée au sein de cette structure, avec la mise en place de 10 ateliers réguliers par semaine : jeux, cuisine, couture, parents/enfants 0-3 ans, mémoire, jeudis éphémères, français, écriture, marionnettes et créatif ;15 ateliers parents/enfants ont été proposés durant les vacances scolaires (hiver, printemps, été, automne et Noël).

Deux Soirées ont réuni plus d'une cinquantaine de personnes.
La manifestation Octobre rose pour sa 7ème édition s'est une nouvelle fois illustrée par une forte mobilisation de la population. Les partenaires des années précédentes (les six ALAE, le service Jeunesse et Les Petits Les Arts, de bénévoles) ont décoré la ville durant tout le mois : les quatre ronds-points, la Mairie, le CCAS et l'Espace Cinémuz'. Ces décorations ont été installées et désinstallées par l'équipe « Festivités » des services techniques municipaux.

Cet événement a permis de récolter une somme de **2 780€** :

- **2 224€** ont été reçus par l'association *ISGT* qui regroupe des professionnels et acteurs de santé libéraux spécialisés dans la pathologie du cancer de Haute Garonne,
- l'association fonsorbaise *Candirathon* qui a pour mission de récolter des fonds pour la recherche contre le cancer et le diabète a quant à elle perçu la somme de **556€.**

Une remise des chèques par les élus aux bénéficiaires a été organisée le 8 novembre en présence des acteurs de cette belle cause.
Des partenariats ont été mis en place avec l'EHPAD « les Sorbiers » Atelier mensuel de cuisine et partage de gouter dans leurs locaux, avec l'association ANRASS, accueil de jeunes de la structure durant l'atelier cuisine, avec le lycée Clémence Royer L'équipe de la Mosaïque a été pour une aide à l'organisation du bal de promotion des élèves de Terminales le 5 juillet., **et l'atelier « Respire »** mis en place par le Collège de Cantelauze en partenariat avec le PEJ et le service Jeunesse a pour objectif de redonner du sens à la scolarité d'élèves en difficulté. Ces actions sont en adéquation avec les axes du PEDT local.

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 031-263103095-20250310-CCAS_CA_2025_02-DE

Enfin, **l'ouverture de l'espace le Square** avec le bailleur ALTEAL, propriétaire de 44 logements à la nouvelle Résidence Square de l'Ariège à Fonsorbes, une salle de convivialité a été conventionnée avec le CCAS. Elle sert de lieu de vie et de rencontre pour les Fonsorbais du quartier.

La Mosaïque des partages a également participé à la « Semaine de la famille » du 14 au 19 octobre portée par la Maison du Point Écoute des Jeunes et des Familles.

Dans le cadre du **contrat de projet signé avec la CAF** pour une durée de 4 ans, un comité de pilotage (COPIL) de la gouvernance du centre social s'est réuni le 7 février en présence de la conseillère technique de la CAF, constitué d'élus, d'adhérents, de Fonsorbais et d'agents du CCAS. Le COPIL se réunira à nouveau le 19 mars 2025.

Pour l'année 2025, l'objectif est de maintenir les ateliers existants mais aussi de co-construire un partenariat avec le Relais Petite Enfance et l'association Les Petits Les Arts et de développer en partenariat avec le service Sport une nouvelle activité nommée « le foot en marchant » et ainsi que des séances parents/enfants pendant les vacances d'été.

VII -Conclusion

Le CCAS et la Mosaïque des partages continueront de jouer un rôle central dans l'accompagnement des publics les plus vulnérables de notre territoire. A travers ces orientations budgétaires, il s'agira de consolider les actions sociales en cours tout en développant de nouvelles initiatives adaptées aux habitants. L'action sociale reste prioritaire, notamment pour garantir l'accès aux droits, la lutte contre le non recours et proposer un soutien renforcé aux personnes et familles en situation de fragilité.
Par ailleurs, une partie sera consacrée aux seniors, afin de lutter contre l'isolement, améliorer leur qualité de vie et encourager leur implication citoyenne.
Ces orientations traduisent la volonté de répondre aux problématiques sociales de la collectivité tout en préservant une approche humaine et solidaire.

A Fonsorbes le 5 Mars 2025

CCAS DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Françoise SIMEON